



**Viabilité financière des sociétés d'eau en Afrique :
« Maitrise des pertes commerciales et fraude dans le réseau de
distribution d'eau potable. »**

Yaoundé, Cameroun, les 26 et 27 janvier 2023

DECLARATION DE YAOUNDE

Nous, participants au Colloque international sous le thème « Viabilité financière des sociétés d'eau en Afrique sur la gestion des sociétés d'eau potable : Maitrise des pertes commerciales et fraude dans le réseau de distribution d'eau potable », réunis à Yaoundé, Cameroun, les 26 et 27 janvier 2023,

Déclarons ce qui suit :

Considérant que l'Eau Non Facturée est un enjeu majeur pour les sociétés d'eau en Afrique au plan environnemental, financier, social et stratégique, et que l'accès universel aux services d'eau et d'assainissement adéquat constituent des droits humains reconnus dans la charte universelle des droits de l'homme auxquels la plupart de nos pays africains ont souscrit ;

Réalisant que la sécurité de l'eau est un facteur clé du développement sociopolitique et économique de l'Afrique ;

Convaincu que sans politiques et réglementations adéquates, sans ressources matérielles, financières et humaines en quantité et en qualité suffisante, la viabilité financière des sociétés d'eau et/ou assainissement en Afrique pourrait être compromise ;

Édifiés de ce que le développement des partenariats Sud-Nord et Sud-Sud à travers différents canaux de réseautage constitue un des leviers importants pour le renforcement des capacités des acteurs locaux, à travers le benchmarking et les partenariats par pairs,

Édifiés par 2 jours de discussions et d'échanges sur le thème du colloque à savoir **Viabilité financière des sociétés d'eau en Afrique : « Maitrise des pertes commerciales et fraude dans le réseau de distribution d'eau potable »**

Formulons les recommandations suivantes :

Au Plan des Politiques et Réglementations :

1. Renforcer la réglementation et au besoin légiférer en matière de lutte contre la fraude d'eau ;
2. Plaider en faveur de la révision de la tarification et facturation de l'eau dans un souci d'équilibre des charges ;
3. Renforcer l'éducation à la citoyenneté relativement à la préservation de la ressource en eau ;
4. Promouvoir l'import-substitution dans le secteur de l'eau potable.

Au Plan technique :

5. Renforcer le cadre organique des opérations en mettant en place un département dédié à la gestion des ENF ;
6. Promouvoir les outils innovants de sectorisation, de recherche des fuites, de gestion de pression et de digitalisation, favorable à la maîtrise des pertes commerciales dans les réseaux d'eau potable ;
7. Harmoniser des outils de lutte contre les pertes ;
8. Optimiser les conditions de travail par l'identification des postes à risque et la mise en œuvre des plans de rotation conséquents.

Au Plan du renforcement des capacités :

1. Recourir à l'expertise de l'AAE dans l'accompagnement des sociétés d'eau pour réaliser les audits des pertes en eau ;
2. Organiser et participer à des événements et cadre de partage de connaissance sur l'eau (colloques, symposium, conférences etc.)

Au Plan du Financement:

1. Développer et mettre en œuvre des modèles économiques pour les financements de l'ENF ;
2. Prendre en compte et matérialiser le volet ENF dans les modèles financiers des sociétés d'eau ;
3. Prendre en compte des mécanismes d'amortissement ou de couverture d'assurance des financements par rapport à des événements majeurs comme l'événement de la COVID.

AAE



**Pour le Directeur Exécutif et
par ordre,**

Dr Siméon Kenfack

CAMWATER



**Directeur Général,
Vice-Président de l'AAE**

M. Blaise MOUSSA

STE



**Directeur Général,
Membre du Comité de
Direction de l'AAE**

Mme Koubra ITNO